

## PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune d'Ebolowa II, Maître d'ouvrage, lance pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

### 1. Objet de l'Appel d'Offres :

L'Appel d'Offres porte sur l'exécution des travaux de cantonnement sur certaines routes revêtues du réseau prioritaire dans la Région du Sud, et de l'Est durant une période de Douze(12) mois consécutives. Il s'agit du cantonnement « ordinaire » (C.O) liée au nombre de passes à exécuter dans l'année.

Les travaux sont en lot unique reparti comme suit :

N° Tronçon	Route	TYPE	ITINERAIRE	Linéaire (km)	Sections d'intervention	Longueur (Km)	Maître d'œuvre
T1	RN2	C.O	Yaoundé – Mbalmayo- Ebolowa – Ambam – Kyeossi (Ebolowa) ( <b>Carrefour ADOUM</b> )-limite avec la Vallée du Ntem)	25	PK165+400 au Pk190+400	25	CST/DDTP/MVILA
T2	RR	C.O	Accès Nkolandom( Carrefour Nkoemvone-Fin goudron Nkolandom)	5	PK0-PK5	5	
T3	RC	C.O	Carrefour Adoum-Nnemeyong	12	PK0-PK12	12	
T4	RC	C.O	Accès Enongal( Carrefour Centre Artisanal-Ancien Hôpital Enongal)	3	PK0-PK3	3	
T4	RN2	C.O	Nnemeyong(Limite avec MENGONG) – Entrée Ebolowa	6.8	PK0-PK6+800	6.8	
<b>TOTAL CENTRE I (LOTS SPECIAUX)</b>				<b>51.8</b>		<b>51.8</b>	

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive:

- Tache 1: Désherbage ou débroussaillage des abords de la route;
- Tache 2: Elagage d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Tache 3: Abattage éventuel d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Tache 4: Décapage et nettoyage des accotements ;
- Tache 5: Curage des ouvrages hydrauliques existants ;
- Tache 6: Curage des fossés et exutoires ;
- Tache 7: Dégagement en amont et aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cour d'eau ;
- Tache 8 : Colmatage, calfeutrement et ragréage des parties d'ouvrages ;
- Tache 9 : Restauration des gardes corps ;
- Tache 10: Restauration des glissières de sécurité ;
- Tache 11 : Restauration des panneaux de signalisation et sécurisation ; etc...

### 2. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais.

### 3. Financement :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère des Travaux Publics (**lignes Fonds Routier**) dans le cadre d'un Programme Annuel 2020 des travaux à supporter par le budget de l'exercice 2020 pour un montant Toutes Taxes Comprises de **Soixante huit millions cent soixante neuf mille neuf cent soixante dix huit (68 169 978)FCFA**.

### 4. Délai d'exécution :

Le marché à passer à l'issue de l'Appel d'Offres s'étendra sur une année budgétaire, et comporte trois passes, dont chacune est subdivisée en **nombre variable de passes** en fonction du type de cantonnement suivant la répartition ci-après :



Type de cantonnage	Passé lourde	Passé semi-lourde	Passé légère
Cantonnage « ordinaire »	1	1	1

Les délais maxima d'exécution des passes sont fixés comme suit :

- Passe de cantonnage lourd : deux (02) mois calendaires,
- Passe de cantonnage semi-lourd : Un (01) mois calendaires et demi,
- Passe de cantonnage léger : un (01) mois calendaire.

Le décalage des passes est rythmé par les saisons.

**5. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :**

A l'issue du choix des attributaires des conventions seront conclues entre ceux-ci et le Maire de la commune d'Ebolowa II.

**6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès des Services du Maître d'Ouvrage (Service d'Appui à la Commission Interne de Passation des Marchés. Tél. : 693 60 67 64) à la commune d'Ebolowa II, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la commune d'Ebolowa II, d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat de dossier de **Soixante mille (60 000) Francs CFA**.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

**7. Cautionnement provisoire (garantie de soumission):**

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission), d'un montant de **Deux millions (2 000 000) francs CFA**, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des finances.

**L'absence du cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'offre**

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

**8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès des Services du Maître d'Ouvrage (Service d'Appui à la Commission Interne de Passation des Marchés) à **la Commune** d'Ebolowa II ou dans le site WEB de l'ARMP.

**9. Remise des offres :**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les Services du Maître d'Ouvrage (Service d'Appui à la Commission Interne de Passation des Marchés) à **la Commune** d'Ebolowa II, au plus tard le **05 JUIN 2020** à **14 heures 00**, soit par poste en recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre récépissé et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0010/AONO/C-EBWAI/CIPM/2020 du **05 MAI 2020**  
**Pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certaines routes revêtues du Réseau Prioritaire dans la Région du Sud, Département de la Mvila, Arrondissement d'Ebolowa II (Programme Annuel 2020) »**

**Financement : Budget MINTP (Lignes Fonds Routier), Exercice 2020.**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

**10. Conformité des offres**

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Sous peine de rejet, les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites en originaux pour :

- L'attestation de non-faillite délivrée par le greffe du Tribunal de grande instance du lieu du siège ;
- L'attestation de non-redvance ;
- L'acte de cautionnement provisoire ;
- L'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable ; ledit document doit mentionner le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;
- L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- La quittance de versement à la recette municipale de la Commune d'Ebolowa II des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres ;
- L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

et en copies certifiées conformes pour :

- La patente en cours de validité ;
- la carte de contribuable

Toutes les pièces requises doivent être datées de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

#### 11. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 12. Ouverture des offres:

L'ouverture des offres aura lieu le 05 JUIN 2020 à 15 heures 00 à la Salle des réunions de l'immeuble de la Mairie d'Ebolowa II par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire dûment représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

#### 13. Principaux critères d'évaluation des offres

##### 13-1 Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ou non conforme ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Dossier technique incomplet ;
- Omission, dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié
- Note technique inférieure à soixante cinq (65) points sur cent (100)

##### 13-2 Critères essentiels

Les offres techniques dont les pièces sont conformes seront évaluées sur 100 points suivant les critères essentiels ci-après :

- Personnel d'encadrement **sur 25 points** ;
- Moyens matériels **sur 25 points** ;
- Références **sur 20 points** ;
- Organisation, planning, compréhension du projet, sécurité, cohérence du sous-détail des prix ou de la décomposition des prix forfaitaires **sur 25 points** ;
- Présentation de l'offre **sur 5 points**.

#### 14. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Mairie d'Ebolowa II.

Fait à Ebolowa le, 10 5 MAI 2020  
Le Maire



*André Thorpus Bengon*  
4

**SOMMAIRE**

**A. Généralités**

- Article 1 : Portée de la soumission
- Article 2 : Financement
- Article 3 : Fraude et corruption
- Article 4 : Candidats admis à concourir
- Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés
- Article 6 : Qualification du Soumissionnaire
- Article 7 : Visite du site des travaux

**B. Dossier d'Appel d'Offres**

- Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres
- Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours
- Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

**C. Préparation des offres**

- Article 11 : Frais de soumission
- Article 12 : Langue de l'offre
- Article 13 : Documents constituant l'offre
- Article 14 : Montant de l'offre
- Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement
- Article 16 : Validité des offres
- Article 17 : Caution de Soumission
- Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires
- Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres
- Article 20 : Forme et signature de l'offre.

**D. Dépôt des offres**

- Article 21 : Cachetage et marquage des offres
- Article 22 : Date et heure limite de dépôt des offres
- Article 23 : Offres hors délai
- Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

**E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

- Article 25 : Ouverture des plis et recours
- Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure
- Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage
- Article 28 : Détermination de la conformité des offres
- Article 29 : Qualification du soumissionnaire
- Article 30 : Correction des erreurs
- Article 31 : Conversion en une seule monnaie
- Article 32 : Evaluation des offres au plan financier
- Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

**F. Attribution du Marché**

- Article 34 : Attribution du marché
- Article 35 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure
- Article 36 : Notification de l'attribution du marché
- Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours
- Article 38 : Signature du marché
- Article 39 : Cautionnement définitif